Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-103

<u>OBJET</u> : Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur situé au 26-48 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	14
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représentée par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents:

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

<u>OBJET</u> : Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur situé au 26-48 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5219-5,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.424-1,

VU la délibération n° 16-141 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 11 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme du Perreuxsur-Marne,

VU la délibération n°17-134 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 18 décembre 2017 approuvant la modification n° 1 du PLU du Perreux,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juillet 2016,

CONSIDERANT la localisation stratégique du secteur situé sur l'avenue de Bry 'avenue de Bry est l'un des axes majeurs de la commune du Perreux, à 500 mètres de la gare RER Nogent-le Perreux et à 800 mètres de l'autoroute A4/A86

CONSIDERANT le long de cet axe, de la présence d'un une grande unité foncière dont la pérennité d'activité n'est pas assurée dans les prochaines années

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper les aménagements sur ce secteur afin de s'assurer de son intégration dans le tissu urbain existant, notamment les zones pavillonnaires à proximité et conserver une certaine mixité urbaine en maintenant de l'activité, du commerce et des logements.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 26 novembre 2018,

DELIBERE

DECIDE De prendre en considération la nécessité de procéder à la mise à l'étude de l'aménagement du secteur du secteur situé entre les numéros 26 et 48 de l'avenue de Bry au Perreux-sur-Marne,

DECIDE d'instaurer un périmètre d'études conformément au plan et à la liste des parcelles ciannexés,

DIT qu'en application de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution du projet d'aménagement.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Acusé de réception en préfecture 694-2003 7941 20181226-D18-103-DE Date de le la remission : 26/12/2018 Date MARCEUNON préfecture : 26/12/2018





Parcelles concernées :

- AO 33 - AO 223

- AO 34 - AO 224

- AO 35 - AO 225

- AO 36 - AO 226

- AO 42 - AO 254

- AO 43 - AO 255

- AO 45

- AO 47

- AO 49

- AO 50

- AO 51

- AO 54

- AO 55

- AO 56

- AO 211

7.0 211

- AO 212

- AO 213

- AO 214

- AO 215

- AO 216

- AO 220

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20181226-D18-103-DE Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018